

Après avoir approuvé le compte-rendu de la précédente réunion, et avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire remercie les conseillers qui se sont impliqués dans l'organisation de la fête de l'automne qui a été fort bien gérée et qui fut une réussite saluée par l'ensemble des nouveaux arrivants dans le village.

1. Travaux

Madame le Maire fait savoir qu'elle a relancé les services de l'ADTO, organisme départemental avec lequel la commune a signé un contrat de partenariat pour l'instruction et le suivi des dossiers d'installation du système de vidéo protection et l'étude sur la réfection de la chaussée au niveau du Pont St Martin.

Ces dossiers sont en instance depuis le début de l'année 2016. Le directeur a assuré qu'une attention particulière y serait dorénavant apportée. Un premier rendez-vous avec l'entreprise DEGOUY, retenue pour l'étude des sols de la chaussée aux abords du Pont Saint Martin, sera organisé dans le courant de la semaine prochaine.

Madame le Maire informe le conseil municipal que des techniciens du PNR se sont déplacés pour envisager la faisabilité d'un aménagement des abords de l'étang communal et ses conditions. Une subvention au taux de 80% peut être accordée pour cette étude. Des photos et suggestions d'aménagement ont été présentées aux conseillers, l'idée serait de créer un sentier de circulation au départ du parcours de détente, de contourner l'étang et de longer la rivière pour déboucher au niveau du pont de Corne. Madame le Maire propose que Monsieur Bruno Sicard soit chargé de ce dossier, dégageant les diverses propositions ainsi que les coûts de réalisation et d'entretien de ce projet qui pourrait se concrétiser au cours de l'année 2018.

L'ERDF doit présenter un devis chiffré pour l'éclairage de la rue du Pont de Corne jusqu'au haras de Madame Laville. La commission des travaux ayant soumis un nouveau projet modifiant l'écartement entre les lampadaires et en modifiant, de ce fait, le nombre.

Madame le Maire expose la nécessité d'améliorer les conditions de stationnement place de l'église. Des voitures gênent souvent l'accès à l'édifice. Elle a sollicité l'avis du PNR pour concevoir un aménagement de l'endroit, matérialisant les places de parking, et demande aux conseillers de réfléchir à l'organisation du stationnement sur cette place. La commission des travaux doit présenter une option prochainement.

2. Etude d'assainissement

Madame le Maire fait part de l'avancement des études d'assainissement réalisées par le cabinet VERDI conjointement avec les communes de Fontaine-Chaâlis et Montlognon. Elle présente un tableau retraçant les solutions d'assainissement collectif et non collectif avec les variations du prix du m³ d'eau usée.

Plusieurs procédés sont évoqués : filière type boue activée, filtre planté de roseaux, etc.

Sur l'assainissement individuel actuellement en place dans nos communes, seules 15% des installations sont conformes.

Une solution mixte sera adoptée sur la commune en fonction de la configuration et de l'implantation des terrains.

L'emplacement de la station d'épuration n'est pas défini, trois possibilités sont envisagées.

L'étude en cours d'achèvement sera reprise pour être finalisée ultérieurement dans le cadre des nouvelles compétences de notre communauté de communes.

Des informations complémentaires seront communiquées au conseil municipal au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'étude.

3. Centre de gestion

Madame le Maire fait part de la mise à disposition, par le centre de gestion de la fonction publique territoriale, d'un agent administratif pour réaliser des travaux de secrétariat de mairie. Le coût horaire est de 22,80 € toutes charges incluses.

Madame le Maire propose de recruter, dans le courant des mois de novembre et décembre 2016, pour 5 ou 6 jours, Isabelle Cierniak, l'agent présenté par le centre de gestion.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce recrutement.

4. PLU

Madame le Maire rappelle que les réunions relatives à la mise en place de notre PLU ont débuté. Le cabinet PRO G urbain a présenté l'environnement géologique du village ainsi qu'une étude démographique rétrospective et prospective. Les partenaires administratifs et consulaires ont été conviés ainsi que les élus des communes limitrophes.

L'assistance de l'ADTO, initialement pressentie pour accompagner la commune dans cette étude d'élaboration du PLU, n'a pas été sollicitée pour ces deux premières réunions.

Madame le Maire suggère que cette assistance ne soit pas demandée pour l'avenir, le cabinet Pro G Urbain donnant à ce jour toute information et explication utiles pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas recourir aux services de l'ADTO pour l'étude du PLU communal.

5. Arrêté de stationnement

Madame le Maire rappelle que les emplacements publics ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans contrepartie financière pour les collectivités. Il en est ainsi dans toutes les communes qui mettent à disposition des espaces publics, places, parkings, trottoirs pour les terrasses, etc...

Elle propose, à ce titre, que la place du Tisard utilisée comme parking lors de manifestations commerciales fasse l'objet d'une redevance d'occupation.

Après discussion, aucune position n'a été retenue, la décision reste à l'étude.

6. Demandes de subventions

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter des subventions au taux maximum auprès du Conseil départemental et des services de l'Etat, au titre de l'ETDR, pour l'aménagement de 4 places de parking Place du Tisard ainsi que pour la création d'une salle communale. Ces deux projets ne sont pas finalisés, ils feront l'objet d'une présentation détaillée aux conseillers municipaux au cours de l'année 2017, avec les diverses possibilités examinées par la commission des travaux.

7. Questions diverses

Madame le Maire fait part d'une demande de Madame Véronique Lewkowiez qui souhaiterait obtenir un certificat d'urbanisme pour un terrain situé entre la propriété de Madame Josepha Szezur et Monsieur Stanislas Lewkowiez dont la superficie est inférieure à la surface autorisée pour une construction, dans le POS. Le conseil municipal dans sa majorité rappelle que la longueur de façade est insuffisante pour permettre une construction et propose que cette question soit traitée lors de l'élaboration du PLU en cours de constitution.

Madame le Maire informe les conseillers d'une demande de la commune de Montlévêque qui souhaite revoir les conditions de la répartition communale aux frais de fonctionnement de l'association APEM. Madame le Maire de Montlévêque fait remarquer qu'un animateur expérimenté est parfois chargé de la surveillance d'un seul enfant. Le coût du périscolaire doit être reconsidéré.

Madame Didier explique que les règles d'encadrement fixées par l'Education nationale sont strictes et que, compte tenu du nombre d'enfants inscrits globalement, quatre animateurs diplômés sont nécessaires, même si parfois tous les enfants inscrits ne sont pas présents.

Madame Thépaut soulève le problème de la fréquentation des écoles du RPI, si le nombre d'élèves n'augmente pas, le directeur académique menace de fermer une classe à la prochaine rentrée scolaire. Le point doit être fait rapidement pour recenser les nouveaux élèves qui seront inscrits à la rentrée 2017. Trois élèves sont déjà pressentis à ce jour pour intégrer les écoles du RPI.

Madame le Maire annonce que le repas de l'amitié aura lieu le samedi 21 janvier, le lieu est en cours de définition.